



COMMUNE DE LE TEIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION
25/11/2024

Exercice : 29
Présents : 21
Absents : 3
Votants : 26

Pour : 26
Abstention :
Opposition :

Quorum : 15

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le vingt-cinq novembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du dix-neuf novembre 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (21) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius, Dersi, Faure-Pinault, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés avec pouvoir (5) : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Gaillard (pouvoir à Mme Bayle), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), M. Mazeyrat (pouvoir à M. Peverelli), M. Michelon (pouvoir à M. Jouve).

Excusée sans pouvoir (1) : Mme Gaillard.

Absentes (2) : Mme Keskin, M. Vallon.

Secrétaire : M. Griffe.

Objet : Subventions aux associations sportives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-036 du Conseil municipal en date du 8 avril 2024 approuvant le budget de la commune pour l'exercice 2024 ;

Considérant la volonté politique de soutenir les associations sportives ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'attribution des subventions suivantes au profit d'acteurs du monde sportif pour leurs actions en faveur des jeunes Teillois :

- Le Judo Club Teillois : **700 €** ;
- Le Rugby Club Teillois : **700 €** ;
- Le Teil Basket Club : **700 €** ;
- Football Avenir Le Teil : **700 €** ;
- Le Teil Oasis Tennis de Table : **500 €** ;
- Le Hand Ball 07: **700 €** ;
- Le Kick Boxing Factory: **500 €** ;
- Le Tilleul Hand Ball : **500 €**

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de **500 €** à l'Amicale Bouliste Mélas et la Violette, dans le cadre de sa participation au championnat de France des vétérans.

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de **300 €** au Rugby Club Teillois pour la création d'une équipe féminine.

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de **1 000 €** à la Force Teilloise, pour les accompagner dans l'achat de matériels mis à disposition de tous les clubs demandeurs, des lycées et du CHRS.

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de **400 €** à JMX07, pour les résultats sportifs et la promotion de la ville.

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 007-210703195-20241125-DELIB2024_105-DE

S'LO

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de **400 €** au Judo Club Teillois, pour la participation au championnat de France.

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de **300 €** au Teil Basket Club, afin de contribuer à l'organisation de la formation « PSC1 » des encadrants des jeunes. Cette formation est ouverte à l'ensemble des clubs de la commune.

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de **400 €** à Vulca Race Team, pour la participation au championnat de France de Roaster Pro Cup.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget principal 2024 de la commune.

Le Maire,



Olivier PEVERELLI

Pour extrait conforme



Le Secrétaire de séance,



Gérard GRIFFE